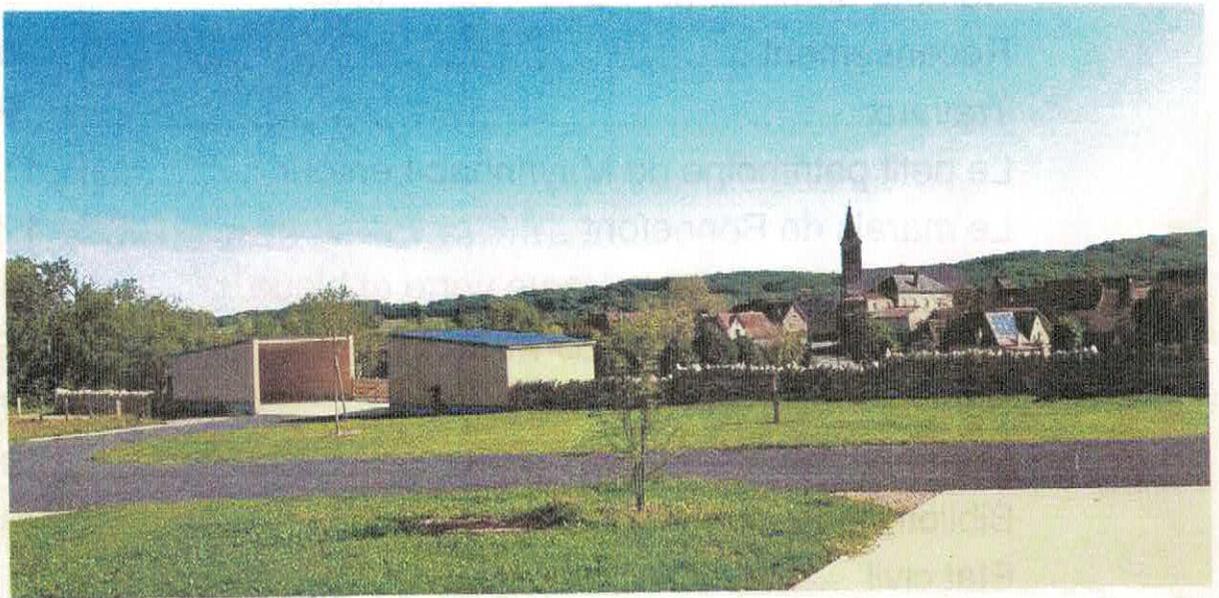


Mayrinhac-Lentour



Bulletin Communal

2019

Mayrinhac-Lentour

Mot du maire	3
Ordre du jour des réunions	5
Compte administratif 2019 – Commune	7
Recensement	8
Travaux	9
Le petit patrimoine de Mayrinhac-Lentour	11
Le marais de Bonnefont	12
Commune pilote de la trame verte et bleue	14
Des nouvelles du SYDED	16
Spectacle de Noël	18
Maison d'Assistance Maternelle	19
Bibliothèque municipale	20
Etat civil	21

Bulletin Communal

2019

MOT DU MAIRE



Une nouvelle année commence et celle-ci nous amène naturellement à faire notre bilan habituel de l'année écoulée.

Nous avons été particulièrement occupés par la finalisation de la rénovation du presbytère et par la création de l'éco-barri que j'ai eu le plaisir de vous faire visiter avant la cérémonie des vœux.

Le presbytère, bâtiment imposant situé au cœur du bourg devait absolument trouver de nouvelles fonctions et avait de toute façon besoin d'une totale rénovation intérieure. Nous avons choisi d'y installer deux salles de réunion, une salle informatique pour le club des Aînés et toute autre personne souhaitant les rejoindre en s'adressant à leur Président. Nous avons déménagé notre petite bibliothèque municipale qui se trouvait derrière la mairie, la rendant ainsi plus accueillante. Deux logements ont été créés à l'étage et la grangette placée à côté accueille désormais une jeune photographe de talent. Pour favoriser l'accès internet pour tous, nous avons placé sur le mur du bâtiment une borne wifi gratuite proposée par le Département à toutes les Communes.

Le lotissement, ou plus précisément l'éco-barri, vu qu'il reprend les dispositions d'un petit hameau quercynois, a été réalisé pour se ménager une zone à urbaniser qui permettra de revitaliser le centre bourg et d'utiliser les réseaux à notre disposition dont le réseau d'assainissement collectif. Dès le début de cette année, Polygone va construire 3 logements locatifs afin d'accueillir de nouvelles familles.

En ce début d'année, nous allons accueillir de nouveaux commerçants à l'Auberge de l'Alzou : Mr et Mme Pelletier, et leurs enfants vont de nouveau ouvrir les portes du Commerce, début février. Je ne peux qu'espérer qu'ils répondront aux attentes des Mayrinhacois et que leur intégration dans notre village se fera au mieux.

2019 aura connu un changement au niveau de Cauvaldor pour l'entretien des chemins de randonnées. Jusque là, cette compétence était communautaire, aujourd'hui, la compétence est rendue aux communes, à charge pour elles de les entretenir. La communauté de communes s'est gardée toutefois quelques chemins sur tout le territoire et en ce qui nous concerne, seul le sentier d'interprétation du marais de Bonnefont fait toujours partie de leur compétence, mais c'est plus de 11 km de chemins qui se retrouvent à la charge de la Commune.

Coté urbanisme, notre carte communale sera bientôt remplacée par un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Des changements vont indéniablement se produire, et c'est avec attention et prudence que nous suivons les avancées de ce document d'urbanisme, élaboré par Cauvaldor. Il devrait se finaliser cette année, après une enquête publique.

J'attire votre attention sur cette enquête qui vous permettra d'intervenir si vous le souhaitez, avant sa validation, après il faudra s'en contenter pour plusieurs années.

Côté patrimoine et environnement, le PNR (Parc Naturel Régional des Causses du Quercy) a organisé plusieurs manifestations sur la Commune et plus précisément au Lac d'Andrienne, avec des naturalistes, des écologistes ... Il a été proposé la fête des mares puis les 24h de la nature. Un bon nombre de mayrinhacois ont activement participé, ainsi que des Associations (Patrimoine et Culture et l'Apel de l'Ecole Notre Dame) et les gestionnaires de la Réserve Naturelle Régionale du Marais de Bonnefont. Ce fût des journées instructives et riches en découvertes environnementales qui ont été couronnées par la découverte, au Lac d'Andrienne, de la rainette verte ou arboricole, espèce rare et menacée d'extinction.

2019, c'est aussi le départ d'Eliette Angélibert, notre secrétaire de mairie, qui a pris sa retraite après plus de 20 ans de service. Nous avons pu la remercier pour son professionnalisme, son dévouement et sa gentillesse lors d'un pot organisé fin juin auquel vous étiez tous conviés, et vous avez été nombreux à vous joindre à nous. Et 2019, c'est l'arrivée de Séverine Brel, notre nouvelle secrétaire. On a la chance d'avoir trouvé une secrétaire également très dévouée à la Commune et très consciencieuse.

Ce mois-ci démarre le recensement, du 16 janvier au 15 février, comme tous les 5 ans, et notre agent recenseur, Solange Malbec se rendra chez vous pour vous déposer des formulaires à remplir.

Tout ce que je viens d'évoquer vous sera détaillé dans ce bulletin, où vous retrouverez aussi les articles de nos Associations communales comme chaque année.

N'oubliez pas de consulter régulièrement notre Site Internet : mayrinhac-lentour.fr pour toutes les actualités du village.

Et en ce début d'année 2020, je souhaite, au nom de toute l'équipe municipale que je ne remercierai jamais assez pour son implication, vous souhaiter une **très belle et heureuse année 2020 pour vous et pour vos proches, qu'elle soit synonyme de santé, bonheur et réussite personnelle et professionnelle**. J'adresse aussi tous mes vœux à notre belle Commune, qu'elle reste accueillante, dynamique et unie telle que nous la connaissons et je sais que les Associations y sont pour beaucoup, alors à elles aussi je souhaite que l'année 2020 soit une année pleine de rencontres, d'activités, de joie et de réussite.

« Il y avait dans le monde un langage qui était compris de tous. C'était le langage de l'enthousiasme, des choses que l'on fait avec amour, avec passion, en vue d'un résultat que l'on souhaite obtenir ou en lequel on croit. » Paulo Coelho

Bien à vous

Michelle Bargues



Chaque réunion du Conseil Municipal débute par l'approbation du Procès Verbal de la séance précédente et se termine par des questions diverses où peuvent être discutés tous les sujets ne nécessitant pas de délibération.

JEUDI 31 JANVIER

1. Lac d'Andrienne : présentation du plan d'action avant validation par Marie-Clélia LANKESTER (PNR des Causses du Quercy)
2. Demandes exceptionnelles associations extérieures

JEUDI 28 FEVRIER

1. Visite Presbytère et choix mobilier (RV à 20 h sur place)
2. Compte-rendu d'analyse du comptage routier placé à proximité de l'école
3. Délibération pour reprise concessions cimetière
4. Délibération AMF pour soutien à la résolution du 101ème Congrès
5. Loyer grangette
6. Délibération pour vente matériel de l'épicerie



JEUDI 28 MARS

1. Vote comptes de gestion 2018 : budget commune, budget annexe assainissement, budget annexe lotissement
2. Vote comptes administratifs 2018 : budget commune, budget annexe assainissement, budget lotissement
3. Budgets primitifs 2019 : présentation

VENDREDI 5 AVRIL

1. Affectation résultat 2018 - section fonctionnement budget commune
2. Affectation résultat 2018 - section d'exploitation du service assainissement
3. Vote fiscalité directe locale 2019
4. Adoption budget primitif 2019 de la commune
5. Adoption budget primitif 2019 du service assainissement
6. Adoption budget primitif 2019 du Lotissement "Le Hameau des Claux"



JEUDI 23 MAI

1. Approbation des procès verbaux des séances du 28 mars 2019 et 5 avril 2019
2. Court Tennis : convention avec Institut Camille MIRET
3. Transfert des compétences eau et assainissement

4. Commune - Délibération Modificative n°2019-01
5. Lotissement - Délibération Modificative n°2019-01
6. Participation au maintien de salaire
7. CAUVALDOR - Convention de mutualisation du personnel
8. Décision du Maire

VENDREDI 28 JUIN

1. LAGUIZAYRIE - Enquête publique – Finalisation
2. RECENSEMENT - coordonnateur communal et agent de recensement
3. ECOLE AYNAC - Participation frais de fonctionnement
4. MOULIN DE LENTOUR - Dissimulation réseaux France Télécom
5. COMMUNE - Délibération Modificative n°2019-02
6. Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) ; filière administrative catégorie A
7. Suppression poste secrétaire de Mairie suite départ retraite



JEUDI 29 AOUT

1. CAUVALDOR - Fond de concours pour la restauration du patrimoine – acceptation
2. ECOLE NOTRE DAME - Participation aux frais de fonctionnement année 2018-2019
3. TARIFS COMMUNAUX - location salles et matériel communal
4. COMMUNE - Délibération Modificative n°2019-03

JEUDI 17 OCTOBRE

1. ASSAINISSEMENT - Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif 2018 (R.P.Q.S)
2. EAU - Approbation du rapport sur la qualité de l'eau potable
3. CAUVALDOR - Approbation du rapport définitif 2019 de la Commission Locale D'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T)
4. RIFSEEP - Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel
5. ECOLE NOTRE DAME - Restauration scolaire
6. COMMUNE - Décision Modificative n° 2019-04

VENDREDI 22 NOVEMBRE

1. AUBERGE - Étude des dossiers
2. RIFSEEP - discussion des primes
3. LAGUIZAYRIE - régularisation du domaine publique

VENDREDI 20 DECEMBRE

1. LAGUIZAYRIE : régularisation voirie
2. STADE : projecteurs
3. RECENSEMENT : désignation agent recenseur
4. COMMUNE : décision modificative
5. ASSAINISSEMENT : décision modificative
6. LOTISSEMENT : décision modificative



FONCTIONNEMENT

Recettes : 396 140,60 €
Dépenses : 346 014,40 €

Résultat de l'exercice : 50 126,20 €
Résultat Antérieur (2018) : 225 106,50 €
TOTAL A AFFECTER : 275 232,70 €

INVESTISSEMENT

Recettes : 121 987,40 €
Dépenses : 344 752,98 €

Solde exécution de l'exercice : - 222 765,58 €
Résultat Antérieur (2018) : 70 879,51 €
Solde exécution cumulé : - 151 886,07 € ←
BP 2020
DI 001

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2019 : 123 346,63 €

RESTES A REALISER au 31/12/2019

Recettes d'Investissement : 208 305,30 €
Dépenses d'Investissement : 12 522,78 €

Solde 195 782,52 €

BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT (NEANT car positif)

RAPPEL solde exécution cumulé : - 151 886,07 €
RAPPEL solde des restes à réaliser : 195 782,52 €

43 896,45 €

AFFECTATION RESULTAT

(RI 1068) COUVERTURE besoin de financement en Investissement
(RF 002) RESTE sur excédent de Fonctionnement

275 232,70 € - € } **275 232,70 €**

RECENSEMENT

Cette année, vous êtes recensé(e).

Le recensement se déroule du 16 janvier au 15 février 2020



Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent dans une Commune, en déterminant sa population officielle. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget de la Commune : plus la Commune est peuplée, plus l'Etat lui verse des dotations.

Le recensement permet également de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport, conditions de logement ... dans le but d'élaborer des statistiques et d'analyser ses besoins.

Il vous faut répondre à un bon nombre de questions, mais soyez rassurés, c'est très rapide et très simple. Soyez assurés que vos réponses restent strictement confidentielles : elles sont directement transmises à l'INSEE, qui les traite de manière anonyme. Ni la mairie, ni le trésor public ne peuvent avoir accès à vos questionnaires, par conséquent, ces administrations n'ont pas connaissance de vos réponses.

L'agent recenseur, désigné par le Maire, est tenu au secret professionnel.

Cette année, c'est Solange Malbec qui est notre agent recenseur, comme pour le dernier recensement, et seulement elle. Le recensement ayant déjà commencé, vous avez certainement déjà été sollicité.

Solange se déplace, à votre domicile, munie d'une carte officielle qu'elle peut vous présenter.

Elle vient vous remettre les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Vous pouvez, si vous le souhaitez, répondre par internet.

Je vous rappelle que votre participation est non seulement essentielle mais est aussi rendue obligatoire par la loi.

Je vous remercie par avance du bon accueil que vous lui réserverez, et n'hésitez surtout pas à poser des questions si nécessaire, à Solange ou à la mairie, et nous ferons de notre mieux pour vous répondre.



Voirie:

Dans le cadre de l'investissement par la communauté de communes CAUVALDOR, les travaux de réfection des voies communales et proposés par Mayrinhac-Lentour sont:

- la VC 8 dite « de Cayssac » sur 330 ml.
- la VC 22 dite « de Milhou » sur 612 ml.

La longueur totale attribuée à Mayrinhac-Lentour est donc de **942ml pour 2019**.

Pour votre information, l'investissement voirie représente, pour CAUVALDOR sur tout son territoire **2 447 000 € TTC**, dont Mayrinhac-Lentour pour les 942 ml **28 853,10 € TTC**.

Dans le cadre du fonctionnement, pour la voirie classée, CAUVALDOR en a la compétence pour la quasi-totalité des travaux s'y rapportant. Ceux-ci sont réalisés essentiellement en régie par le secteur « centre » de Gramat.

De ce fait, je veux vous dire qu'en 2019 à Souillac les services techniques de Cauvaldor sont en réorganisation complète et ce n'est pas fini. Nous, élus de Mayrinhac ressentons bien ces changements sur le terrain, il nous est dit que le niveau de service sera maintenu ; j'en doute, mais ce n'est que mon avis personnel ; vous en jugerez par vous-même.

En ce qui concerne *les chemins de randonnées* de sa compétence, Cauvaldor en a réalisé l'entretien 2019 comme les années précédentes mais c'était la dernière fois. Au 1^{er} janvier 2020, c'est un retour de compétence, pour notre commune comme bien d'autres, voté par Cauvaldor. Il a été établi un plan communautaire des itinéraires de randonnées pour un total de 35 circuits et de 335 km. Seul subsiste sur notre commune le circuit d'interprétation du marais de Bonnefont, site géré par la communauté et faisant partie de la RNR (réserve naturelle régionale).

Toujours est-il que vous pouvez vous adresser directement aux **services techniques de Cauvaldor à Souillac au 05.65.27.55.56**, ou par email à techniques@cauvaldor.fr pour toutes demandes relatives à la voirie communautaire, la collecte des ordures ménagères, l'assainissement non collectif, et les interventions techniques sur les bâtiments communautaires.

Travaux divers réalisés par la commune de Mayrinhac-Lentour

Sur la voirie, il a été réalisé par une entreprise :

- suite à la réhabilitation du presbytère, l'aménagement et le revêtement de la placette (65 m²) de la rue n°6, entre l'église et la D60, devant l'ancien garage aujourd'hui un studio photo.
- 40 ml de voirie revêtue en prolongement de la VC26 « des Champs du Bos »
- une nouvelle voie revêtue de 50 ml au hameau de Laguizayrie.

En régie communale, il a été réalisé :

- le remplacement des vitres de l'abribus vandalisé à Boutel
- la pose d'une marquise au dessus de la petite porte de l'église (côté ancien presbytère)
- la pose de divers panneaux dont ceux mentionnant l'Ecobarri



La commune c'est aussi l'entretien, des rues, places, voies et chemins divers, des bâtiments, espaces communaux, terrains et équipements sportifs, station d'épuration, cimetière et s'ajoute cette année 2019 le hameau des Claux (lotissement)... qui sont réalisés tout au long de l'année par Antoine.



Achats divers :

- tondeuse auto-portée
- 3 corbeilles avec cendriers placées à la salle des fêtes, au presbytère et à l'abri de bus
- la pose de l'escalier sur le côté de l'auberge muni d'un digicode, pour un accès direct aux chambres et toujours à l'auberge la pose d'un thermostat pour une meilleure maîtrise du chauffage ou de la climatisation dans les chambres louées.



Thierry Cassan, Adjoint au Maire

Le Petit Patrimoine de Mayrinhac-Lentour

Vous connaissez notre attachement au petit patrimoine de notre commune, chargé d'histoire sur la vie d'hier et dont il convient de garder la mémoire :

« Il est bon de connaître son passé pour mieux se projeter vers l'avenir »

Notre municipalité a engagé depuis plusieurs années des travaux de restauration de ce patrimoine, soutenue bénévolement par l'Association Patrimoine et Culture. Exemple :

- Lavoir de Laumière
- Fontaine et aire repos de Rédouly
- Fontaine de Bouyou
- Pontet écluse et lavoir de Bonnefont
- Fontaine abreuvoir et lavoir de Pech Castan

Certaines restaurations ont fait l'objet d'une aide financière du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, d'autres, cette année, bénéficieront du soutien de Cauvaldor. Cependant, la commune reste le financeur principal.

Nous avons en projet pour 2020, la restauration de trois calvaires en pierre, dans ou près du bourg.

- Croix de Sol – Croix du Cayrel – Croix de Salinié



Les travaux devraient se réaliser au cours du premier trimestre 2020. Il s'agit de nettoyage sablage, de consolidation et de rejointoiement.

Restaurer c'est bien mais entretenir ce patrimoine c'est encore mieux. Pour l'avenir nous souhaitons que les riverains participent à un petit entretien annuel. Certains le font déjà et nous les en remercions.

Cela participe à une bonne image de marque de notre village où il fait bon vivre.

Nous rappelons que les propriétaires de petit patrimoine privé sont éligibles au Fonds Denieul.

Faites vous connaître auprès de la mairie si vous êtes concernés.

Yves Bergougnoux



Réserve Naturelle Régionale
MARAIS DE BONNEFONT

3 missions : PROTÉGER, GERER et SENSIBILISER

PROTEGER

Une Réserve naturelle est un espace protégé, qui interdit certaines activités susceptibles de détruire les milieux naturels, la faune, la flore et les éléments géologiques.

La délibération n°11/02/07.01 de la Commission Permanente du 10 février 2011 précise le règlement et les mesures de protection applicables. La délibération est consultable à l'accueil de la Réserve et sur le site internet de la Réserve ainsi que sur le site Réserve naturelle de France.



Baguage des Bécassines des marais.

L'Office Français de la Biodiversité (nouvel organisme créé au 1^{er} janvier 2020, regroupant l'Agence Française de la Biodiversité et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), la gendarmerie nationale sont membres de l'organe décisionnel de la Réserve et participent à la mise en place des activités de Police de la Nature avec l'agent commissionné de la Réserve : Sonia Récoppe.

Des panneaux installés à plusieurs points de la Réserve indiquent la réglementation du site. L'infraction à cette réglementation est passible de Procès-verbaux et/ou de timbres amendes. Depuis 2001, le personnel de la Réserve sensibilise tous les visiteurs aux règles à respecter mais compte tenu du nombre d'incivilités, les procédures d'intervention vont être renforcées.

GERER

Le second plan de gestion 2019-2028 est en cours de rédaction. Il est écrit pour une durée de 10 ans. Celui-ci précise l'ensemble des enjeux de la Réserve et toutes les opérations à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés pour le Long Terme.

En 2019, de nombreux chantiers de gestion des milieux naturels ont été réalisés et en partenariat avec un Institut Médico-Educatif et le CFA de Lacapelle Marival.

En 2019, des suivis naturalistes ont été réalisés par Sonia Récoppe. Ceux-ci permettent de suivre l'évolution des populations de certaines espèces (amphibiens, papillons, libellules par exemple) et/ou de compléter la connaissance de la Réserve. Cette année plusieurs espèces qui avaient pourtant disparue de la Réserve ont été de nouveau observées : il s'agit par exemple du Cuivré des marais (cf. photo).

SENSIBILISER

La Réserve naturelle du marais de Bonnefont a attiré cette année encore près de 8900 personnes sur le sentier, sans compter les habitués de l'aire de jeux, et les pique-niqueurs occasionnels. Ce nombre comprend 401 personnes grand public venues participer aux visites, ateliers buissonniers, chasses aux trésors et autres animations ; 772 scolaires et étudiants ; 33 jeunes de centres de loisirs ; 103 personnes venues en groupes ; 8 jeunes handicapés ou non, participants à des chantiers. Et en plus de ce nombre, 127 personnes ont été accompagnées en dehors de la Réserve, que ce soit pour la balade depuis Le Ventoulou, ou lors du village de la fête de la science à Latronquière. Soit 1444 personnes qui ont bénéficié d'un accompagnement d'Anne France Poillion, animatrice de la réserve.



Chantier avec IME pour restaurer les végétations de fossés.

Ce sont autant d'occasions de faire découvrir la commune de Mayrinhac-Lentour, aux lotois comme aux vacanciers.

POUR TOUTE QUESTION OU INFORMATION LE PERSONNEL DE LA RESERVE EST A VOTRE ECOUTE AU 06 78 00 93 07 OU BIEN AU 06 47 52 68 38



Cuivré des Marais – T.Gabet-PNRCQ

Le Lac d'Andrienne et bien d'autres choses

RAPPEL DES FAITS

Comme annoncé dans le dernier Bulletin Municipal (2018), Mayrinhac-Lentour a été retenu par la Parc Naturel Régional des Causses du Quercy pour un projet appelé « Commune Pilote de la Trame Verte et Bleue ».

Qu'est-ce que cela veut dire ?

Les Trames Vertes et Bleues (expression qui vient du Grenelle de l'Environnement) sont comme des éco-corridors qui favorisent la biodiversité en permettant aux espèces sauvages - que ce soit animaux, oiseaux, amphibiens, plantes - de se maintenir et 'rester connecté'. Cela ne peut se faire si les espèces sont isolées. Il faut donc préserver ces 'trames' de bois, bocages, espaces verts (les trames vertes) et de zones humides, mares, cours d'eau (les trames bleues).

Quelles sont les autres communes ?

Couzou, Corn, St Sulpice et Vers.

Que fait le PNRCQ dans le contexte de ce projet ?

Le Parc accorde aux communes concernées une petite enveloppe pour permettre à celles-ci d'entreprendre des activités liées à la préservation de la nature et de l'environnement.

Ainsi, le Parc a réservé à l'intention de Mayrinhac-Lentour une dotation de 2000 €, essentiellement pour **la création d'un « Coin Nature » accessible à tous au Lac d'Andrienne**. Pour rappel, ce petit lac est propriété communale et se trouve entre le hameau de Laguizayrie et la délimitation avec les communes de Saignes et Aynac. Les modalités de ce projet ont fait l'objet d'un article dans le dernier Bulletin Municipal (2018).



CE QUI A ETE FAIT EN 2019

Depuis cette association avec le Parc, Mayrinhac-Lentour a pu organiser différents événements au cours de l'an dernier :

« **La Nuit des Mares** » : Au mois de mars, au Lac d'Andrienne, avec le concours de la Réserve Naturelle Régionale le Marais de Bonnefont et le PNRCQ.

La distribution d'une vingtaine de nichoirs pour oiseaux aux personnes intéressées dans le village.

La création d'une prairie fleurie : Parcelle réservée à l'intention des insectes pollinisateurs. Ce terrain (propriété communale) a été labouré et ensemencé fin 2019 et devrait fleurir au printemps et en l'été 2020. Il se trouve en bout du chemin de randonnée qui longe le côté sud de l'Ecobarri.

L'organisation des « 24 heures de la Nature » : Les 27 & 28 avril 2019, avec le concours du Parc, de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), La RNR Marais de Bonnefont et Les Ecologistes de l'Euzière, plus de nombreux bénévoles sans qui ces actions ne pourraient avoir lieu. **MERCI à toutes et à tous ! Et merci à l'Ecole Notre Dame d'avoir permis à l'équipe d'écologistes d'utiliser l'école comme 'Camp de Base' pendant le week-end.**

Malgré une météo pas très clémente, les 24H de la Nature ont attiré près de 80 visiteurs (en dehors des bénévoles du village). *Voir aussi paragraphe ci-dessous.*

Recensement du réseau des mares et cours d'eau à Mayrinhac-Lentour (réalisé par Laura Birou).

Activités avec les enfants de l'Ecole Notre Dame, organisé par le PNRCQ, tel que la construction d'un hôtel à insectes.

LES 24H DE LA NATURE

Ce week-end d'observation a révélé que Mayrinhac-Lentour est une commune riche en biodiversité. Sur seulement 24H, pas moins de 240 différentes espèces ont été observées, dont : 48 oiseaux, 2 reptiles, 6 amphibiens, 2 mammifères non volants, 1 mammifère chiroptères (chauve-souris), 39 insectes, 12 arachnidés (araignées), 1 crustacé, 12 mollusques et 117 plantes.

[La liste complète fait partie d'un « Compte rendu des 24h de la nature, Mayrinhac-Lentour, 27 et 28 avril 2019 » qui est disponible et peut être consulté à la Mairie et sur le site internet.](#)
(Document rédigé par la PNRCQ).

Découverte extraordinaire

Parmi les espèces observées, on a trouvé non seulement une variété de Rainette, 'la Méridionale', mais deux : 'la Rainette Verte' ou 'Rainette Arboricole', présente au Lac d'Andrienne. Cette dernière, une toute petite grenouille verte qui grimpe aux arbres et arbustes, est rarissime et en voie de disparition dans la région.

Elle est protégée par la Loi qui interdit la destruction, l'altération et la dégradation de son habitat.



LE LAC D'ANDRIENNE ET LE COIN NATURE

Les aménagements au Lac d'Andrienne ont pris un peu du retard en 2019 pour différentes raisons pratiques et opérationnelles, entre autres des changements au sein du PNRCQ. Mais depuis l'automne 2019, le Parc est bien relancé sur le projet, ainsi que la Commune, et des installations devraient s'effectuer au printemps 2020, afin de réaliser le Coin Nature qui fait l'objet de ce projet.



Responsables pour ce projet (au sein du Conseil Municipal actuel) :
Yves Bergougnoux, Gill Thompson, Francis Birou

DES NOUVELLES du S Y D E D ...

La réunion annuelle des référents environnement du SYDED a eu lieu en automne 2019. Cette rencontre, qui se tient normalement en début d'année, a eu du retard dû à des raisons internes du SYDED. De ce fait, les informations présentées portent sur l'an 2018.

BILAN ANNUEL

Le bilan annuel reprend toutes les opérations en cours et leur évolution. Par exemple :

- **Opération Commune 100% Compostage**
- **Promotion de l'Eco-Responsabilité**
- **Le Tourisme Zéro Déchet**
- **Gaspillage Alimentaire** (promotion du 'Gourmet Bag' dans les restaurants)
- **Amélioration du Tri Sélectif**
- **Le Compostage Individuel et les Composteurs Collectifs** installés sur différentes communes du département.

Il est encourageant de constater que toutes ces opérations sont en progression constante d'une année à l'autre.

RECYCLAGE DU VERRE

Comme annoncé dans le Bulletin Municipal précédent, en 2019 le SYDED a ciblé l'amélioration du recyclage du verre. Malgré les grands problèmes qui persistent à ce sujet, le Lot se trouve en première place parmi tous les départements de la région Occitanie. Mais néanmoins 10 Kg/an/habitant de verre ne sont toujours pas recyclés correctement, ce qui coûte 220,000€ au Lotois ! Et les incivilités augmentent.

Que faire et ne pas faire ? Ce n'est pas très compliqué mais maintes questions sont posées pour le tri du verre :

- * Faut-il laver les emballages ?
 - * Faut-il retirer les étiquettes ?
- NON**, pas la peine de s'embêter.

- * Peut-on jeter la vaisselle en verre au Recup'erre ?
 - * Et le verre à vitre ?
 - * Et des ampoules ?
- NON**, parce que la composition du verre est différente.



- * Peut-on jeter le verre à moutarde ?
 - * Et le pot de confiture ?
- OUI**, bien sûr.

- * Faut-il retirer bouchons et couvercles ?
- OUI**, les couvercles en métal et plastique sont à jeter dans le bac des recyclables

Des informations supplémentaires sur le recyclage du verre sont accessibles sur le site du SYDED <https://syded-lot.fr/dechets/bien-jeter/mes-consignes-de-tri> et également dans le Bilan Annuel du SYDED qui est à disposition à La Mairie(*)

LA TARIFICATION INCITATIVE

Qu'on le veuille ou pas, le projet de Tarification Incitative avance inexorablement. Pour citer Gérard Miquel, homme politique du Lot et actuellement Président du SYDED (*article de La Vie Quercynoise 26.12.2019*), face à l'augmentation des coûts du traitement des déchets, « Le seul levier, c'est de

réduire la production ... ». La Chine ne reprenant plus les déchets, les centres de recyclage trouvent de moins en moins de débouchés pour leurs produits.

5 des 6 collectivités concernées par le SYDED, dont Cauvaldor, sont donc en train de mettre en place la Tarification Incitative. Cela devrait être opérationnel dans les 3 ans à venir, soit par des bacs individuels dont la levée sera comptabilisée, soit par des bacs collectifs accessibles par des puces. Si on peut se poser des questions sur la faisabilité d'un tel système, il paraît que « dans les régions où la tarification incitative est mise en place, s'il y a eu quelques incivilités au début, elles ont très vite disparu et aujourd'hui ça marche très bien ».

VISITE DU CENTRE DE TRI

Comme le recyclage et le tri des déchets évoluent tout le temps, il est toujours intéressant de participer à une visite guidée du Centre de Tri de St Jean Lagineste, même si on a déjà visité dans le passé. Cela permet non seulement d'apprendre les nouvelles technologies, mais aussi de poser un tas de questions aux animateurs sur place.

Ainsi, une visite des plus grands enfants de l'Ecole Notre Dame de Mayrinhac-Lentour, peut-être accompagnée par les enfants de l'école d'Alvignac, est prévue au premier trimestre 2020.

Une autre visite pour les adultes est prévue plus tard dans l'année dans le contexte des activités en 2020 de l'Association Patrimoine et Culture. [N'hésitez pas à vous faire connaître si vous êtes intéressé\(e\).](#)

Et – petit rappel – n'oubliez pas que les composteurs individuels sont toujours disponibles pour la modique somme de 20€. Voir les modalités sur <https://syded-lot.fr/dechets/moins-jeter/je-reserve-un-composteur>.

Gill Thompson
Référente SYDED

(*) Tous les documents relatifs au SYDED que j'ai pu récupérer pendant mon mandat sont à disposition à La Mairie.



SPECTACLE DE NOEL

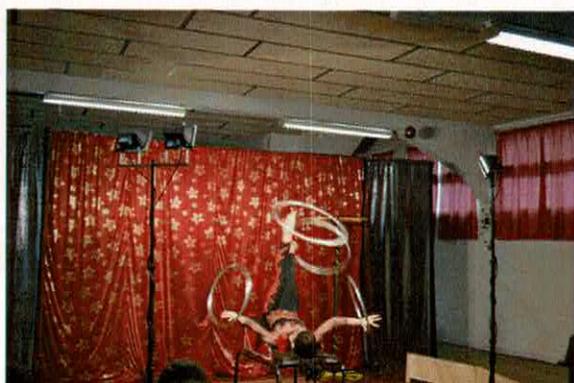
Comme chaque année, le jeudi précédant les vacances de Noël, la Commune a organisé un spectacle de Noël, pour tous les petits de Mayrinhac accompagnés par leurs mamans, les petits de la MAM et tous les enfants de l'école Notre Dame.



Cette année, c'est un spectacle de cirque qui nous a été proposé par « les Tony ». Les rires des enfants nous ont prouvés que le spectacle avait été bien adopté par tous : de la magie, un clown, de l'acrobatie ... tout était réuni pour passer un bon moment.

Le Père Noël est ensuite passé pour amener les cadeaux commandés par la Commune pour les tous petits qui ne sont pas encore scolarisés. L'École et l'Apel, qui commandent au Père Noël les cadeaux des enfants de l'école, ont connu un retard de livraison, ce qui a empêché la distribution par le Père Noël ce jour là.

L'après midi s'est terminé autour d'un goûter offert par la Commune, composé d'un chocolat chaud, de viennoiseries et de petits chocolats en forme de papillotes. Cette année encore, des membres du club des Aînés ont répondu favorablement à notre invitation et sont venus partager avec nous cet après midi festif.



MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

La MAM située dans le bourg connaît un franc succès.

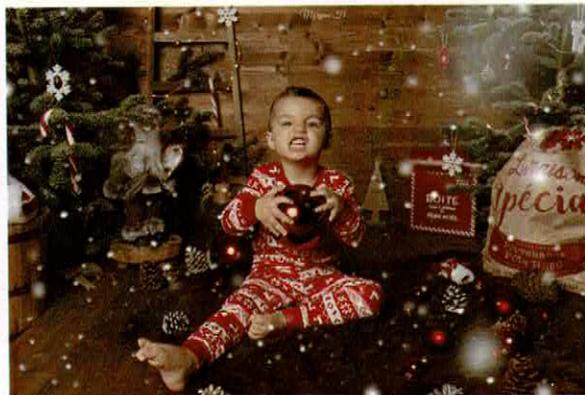
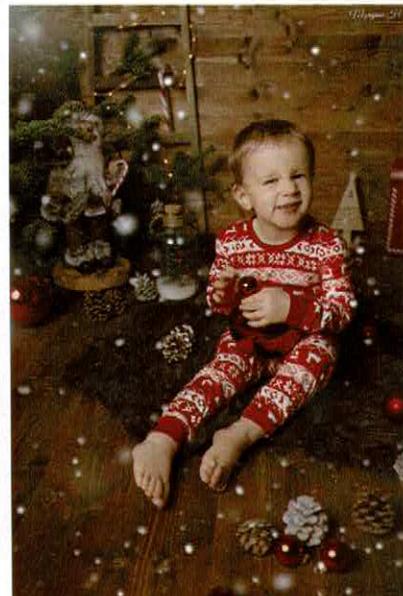
Thérèse et Sylvie, les assistantes maternelles ont le soin de s'occuper de 8 petits dont la moitié sont de Mayrinhac-Lentour.

De nombreuses activités sont proposées tout le long de l'année, dont une sortie au parc animalier.

Cette année, une grande tombola est de nouveau en préparation pour aider les assistantes à financer un aménagement spécifique pour les bébés au sein de la structure, le tirage au sort se fera en mai.

Si vous souhaitez les contacter : 05 65 34 23 36

Feuille oubliée lors de la reliure, merci de la rajouter dans votre bulletin, avec nos excuses.



Un remerciement particulier à la photographe **Morgane H** récemment installée sur la commune pour ces belles photos qu'elle a prise des enfants de la MAM à la période de Noël.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Depuis le début de l'été, la bibliothèque a déménagé : elle se trouve maintenant dans une pièce de l'ancien presbytère réhabilité.

Bien situé au cœur du village, l'espace est lumineux et agréable.



Vous y trouverez un grand choix de livres du fond propre et aussi environ 470 livres déposés à chaque passage du bibliobus. Si vous souhaitez un livre qui n'est pas disponible, il est possible de le réserver et une navette vient le livrer à Mayrinhac.

Un service de portage à domicile existe aussi pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer.

La bibliothèque est ouverte le jeudi de 16H30 à 18H30, sans cotisation.

Les enfants de l'école viennent une fois par mois choisir des livres et aussi écouter raconter des histoires et des contes.

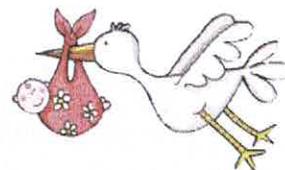


Chantal Gary, Jacqueline Rouaix

ETAT CIVIL

NAISSANCES

- ✚ Alice BASTIT née le 04 mai 2019
Fille de Sandra et Cédric BASTIT, domiciliés à « Lacoste »
- ✚ Laura MATHIEU née le 02 septembre 2019
Fille de Jessica CAMPDORAS-RAGON et de Christophe MATHIEU, domiciliés à « Force »
- ✚ Loane TOURNIER née le 09 septembre 2019
Fille de Aurore VILCHEZ et de Yohan TOURNIER domiciliés « Le Cayrel »
- ✚ Ambre FEURAY née le 08 octobre 2019
Fille de Kelly BARAT et de William FEURAY domiciliés « Les Tourels »



Nous souhaitons la bienvenue à ces petites filles et adressons toutes nos félicitations aux heureux parents.

MARIAGES

- ✚ Aurélie THAMIE et Sylvain CARBONNE-BLANQUI
Le 13 juillet 2019
- ✚ Sabrina THOUMIEUX et Yannick MAUROUX
Le 17 août 2019



www.ClipartsFree.de

Toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur aux jeunes mariés ainsi qu'à leurs familles.

DECES

- ✚ Robert BASTIT le 08 février 2019
- ✚ Denise TOURNIE le 13 février 2019
- ✚ Paulette GUBERT le 4 mars 2019
- ✚ Yamina JAFFIER le 30 avril 2019
- ✚ Jeannette BESSIERES le 31 mars 2019
- ✚ Marguerite TEULET le 20 août 2019
- ✚ Simone RIBEYROLLES le 06 octobre 2019



Nous adressons nos sincères condoléances à leurs proches, avec beaucoup de tristesse.

